

Le bonheur
Une lecture exemplaire : Montaigne lit Solon
***Essais*, I, XIX : « Qu'il ne faut juger de notre heur qu'après la mort »¹**

Jacques Moutaux

Philopsis : Revue numérique
<https://philopsis.fr>

Les articles publiés sur Philopsis sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des éditeurs et des auteurs. Vous pouvez citer librement cet article en en mentionnant l'auteur et la provenance.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

MONTAIGNE lit un texte grec, court et très célèbre. À vrai dire il s'agit à peine d'un texte ; plutôt d'un mot — et plus exactement d'une sentence. La sentence est la forme particulière et privilégiée de la parole du sage. Le sage est d'abord et avant tout un homme de bon conseil. La mémoire des hommes a conservé quelques sentences de ces sages énigmatiques, que la légende veut sept. L'antiquité grecque attribuait à SOLON la sentence qui retient l'attention de MONTAIGNE : c'est comme parole prononcée par SOLON qu'ARISTOTE l'examine longuement au Livre I de *l'Ethique à Nicomaque*. Notons au passage que ce chapitre 11 du Livre I de *l'Ethique à Nicomaque* est l'un des plus délicats, et des plus profonds peut-être aussi de l'ouvrage ; notons aussi que MONTAIGNE s'y réfère, lorsqu'il écrit, dans les marges de l'exemplaire dit « de Bordeaux » :

¹ Nous republions ici, avec l'aimable autorisation de Mr Nicolas Franck, Président de l'Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public — qu'il en soit remercié — un article de Jacques Moutaux, publié sous le pseudonyme de Jacques Oudeis dans la *Revue de l'Enseignement philosophique*, 22^e année, n° 4, pp 1-28. L'article porte proprement sur l'acte de lire, mais son intérêt quant à la question du bonheur dans la pensée de Montaigne est si évident que nous pensons devoir le mettre à la disposition des professeurs préparant l'agrégation interne.

« Aristote, qui remue toutes choses, s'enquiert sur le mot de Solon que nul avant sa mort ne peut estre dict heureux, si celui là mesme qui a vescu et est mort selon ordre peut estre dict heureux, si sa renommée va mal, si sa postérité est misérable » (*Essais*, 1, 3).

Dès l'antiquité, la sentence de SOLON était devenue proverbe, voire lieu commun ; on la trouve notamment chez SOPHOCLE (*Œdipe Roi*). La sentence dont MONTAIGNE à son tour « s'enquiert » est donc une parole bien connue et qui a déjà longuement retenu l'attention d'hommes éminents. Une double raison fait donc que pour MONTAIGNE le mot de SOLON vaut qu'on s'y arrête et mérite qu'on fasse effort pour l'interpréter : d'une part la réputation légendaire de celui qui l'a prononcé ; d'autre part le nombre et la qualité des esprits qui l'ont jugé digne d'être examiné. L'une et l'autre chose se portent garant qu'il y a, dans cette sentence, quelque chose qui mérite d'être saisi et retenu.

Pourtant, ce n'est pas, sans doute, la dignité de cette tradition qui fait que MONTAIGNE s'intéresse particulièrement à la sentence de SOLON. C'est plutôt le fait qu'elle se prononce sur des questions qui tiennent la pensée de MONTAIGNE dans l'inquiétude. Elle donne réponse à une question qui est une des questions essentielles que se pose MONTAIGNE. Trois points doivent ici être bien mis en lumière.

D'abord : la sentence se donne comme une règle pour le jugement. « Il ne faut juger... » Le philosophe est celui qui juge. La philosophie, pour MONTAIGNE, est exercice du jugement.

En second lieu: tout jugement n'est point, comme tel, affaire de philosophie. Bien juger de la qualité d'un cheval, ce n'est pas l'affaire du philosophe. Pour MONTAIGNE, la philosophie est jugement qui fonde et dirige la conduite de la vie. La sentence de SOLON devait donc retenir l'attention de MONTAIGNE, puisqu'elle est une règle pour juger de « notre heur ». La philosophie est ici comprise comme elle l'est dans les grandes écoles de l'Antiquité : stoïcisme, épicurisme, scepticisme.

Troisièmement : la sentence de SOLON lie la question du jugement de notre heur à la prise en considération de la mort. Or, chez MONTAIGNE, conduire sa vie suppose la reconnaissance de celle-ci comme finie — et donc la méditation de la mort. L'interprétation de la parole de SOLON est un moment de la méditation de MONTAIGNE sur la mort, méditation qui parcourt l'ensemble des *Essais*, des premiers chapitres du Livre I au très subtil chapitre XII du Livre III, chapitre qui, on doit le signaler, comporte l'un des éloges de SOCRATE les plus justes qui aient jamais été écrits.

La sentence de SOLON rassemble et articule trois questions qui sont au centre même de l'inquiétude de MONTAIGNE : celle du jugement, celle du bonheur et celle de la mort. Ce qui incite MONTAIGNE à tenter une lecture soigneuse et méthodique de la sentence, c'est donc qu'elle répond à une préoccupation essentielle de sa part. Elle est, pour ainsi dire, une réponse possible à l'une des questions qu'il se pose.

Cela permet de comprendre ce que MONTAIGNE a en vue lorsqu'il entreprend la lecture de la sentence de SOLON, ce qu'il y cherche, quel fruit il escompte de sa lecture. La fin du texte, les dernières lignes de l'essai indiquent très clairement cette intention, le sens que MONTAIGNE donne à sa lecture.

On lit les philosophes — et, par conséquent, la sentence d'un sage — pour s'instruire. Or qu'est-ce que s'instruire ? Pour MONTAIGNE, s'instruire, c'est d'abord s'assurer d'une règle de vie fondée en vérité ; c'est aussi s'exercer à suivre cette règle. A l'exercice, la lecture n'aide point. Mais les livres, si l'on en use bien, peuvent nous aider à nous assurer d'une règle de vie. Plus précisément ici, d'une règle pour bien juger — juger étant une action de la vie. Si MONTAIGNE lit SOLON, c'est donc pour s'assurer d'une règle pour bien juger de « nostre heur ». C'est pourquoi, d'une part, il prend la sentence de SOLON comme un « avis ». Le mot avis ne désigne pas ici une simple opinion, mais un « conseil de la prudence » — pour reprendre

la traduction habituelle de l'expression kantienne : « *Ratschläge der Klugheit* ». La célèbre analyse kantienne de la deuxième section des *Fondements de la Métaphysique des Mœurs* permet de déterminer très exactement la sentence de SOLON et, du même coup, la question de MONTAIGNE comme « pragmatique », c'est-à-dire : « ayant trait au bien vivre » (*Wohlfahrt*). C'est pourquoi, aussi, le chapitre s'achève sur une phrase qui détermine une ligne de conduite : « Au jugement de la vie d'autrui, je regarde toujours comment s'en est porté le bout ; et des principaux estudes de la mienne, c'est qu'il se porte bien, c'est-à-dire qu'à l'aise et sourdement ».

Cette dernière phrase permet de préciser le dessein de MONTAIGNE. Il s'agit, d'après la traduction donnée par lui de la sentence grecque, de juger de « nostre heur ». « Nostre » : c'est-à-dire ici le leur, le vôtre et le mien. Prise de manière immédiate, prise comme elle se donne, la sentence est universelle. Elle donne règle pour juger de l'heur de n'importe qui. Elle est applicable à tous. Mais applicable par qui ? Celui qui applique la sentence de SOLON ne peut l'appliquer qu'à autrui. De sa propre mort, on n'est point juge : il faudrait se survivre à soi-même, il faudrait, d'une manière ou d'une autre, ne point mourir pour juger de sa propre mort. Or, si la sentence de SOLON ne sert qu'au « jugement de la vie d'autrui », sa portée est bien restreinte. Il n'est sans doute pas sans intérêt de bien juger de la vie d'autrui. Mieux vaut, toujours, juger bien que mal. Mais, après tout, qu'est-ce que cela change ? A-t-on manqué sa vie pour n'avoir pas fait justice à Caton ? S'il importe de bien juger de la vie d'autrui, ce n'est pas parce que chacun est investi de la mission de juger autrui. Être juge d'autrui, c'est tout au plus une fonction : ce n'est pas une vie. Nulle fonction n'est une vie. S'il importe de bien juger de la vie d'autrui, c'est pour conduire sa propre vie. Le jugement de la vie d'autrui importe surtout parce qu'il permet de déterminer ce à quoi chacun doit s'appliquer, parce qu'il permet de déterminer « un des principaux estudes » de chacun. La question du jugement de la vie d'autrui n'a elle-même d'importance que parce qu'elle peut nous assurer d'une manière de conduire notre vie — cette vie que nous menons, et qu'en fin de compte nous ne jugeons pas.

La dernière phrase de l'essai, par l'ordre de ses deux propositions indépendantes (« Au jugement de la vie d'autrui », et : « des principaux estudes de la mienne... ») indique donc très clairement le dessein de MONTAIGNE : il importe de s'assurer de l'avis de SOLON non tant pour bien juger de la vie d'autrui, que pour se rendre capable, par ce jugement, de mieux conduire sa propre vie, de déterminer ce à quoi il se faut appliquer, de préciser l'objet de son « estude ».

Dans son ambiguïté, le mot leçon dit très bien le sens de l'activité de lire telle que la pratique MONTAIGNE. Le mot français leçon a deux sens. On dit : « faire une leçon » ; et : « donner une leçon ». Au sens strict, une leçon, c'est ce qu'on a recueilli d'une lecture. Ainsi parle-t-on de la leçon de tel ou tel manuscrit d'un texte ancien. La leçon, c'est donc, plus généralement, ce qu'on apprend des paroles ou des écrits d'autrui. Par là, le mot leçon en vient à désigner ce qu'on appelle aussi interprétation. En un deuxième sens, on appelle leçon une expérience dont le bénéfice est de donner des règles de conduite. Ainsi lorsqu'on dit : « Que cela vous serve de leçon » ; où encore lorsqu'on parle des « leçons de l'histoire ». En ce sens, le mot de leçon est équivalent du terme de moralité, pris dans le sens où on l'applique aux fables. La leçon est la découverte d'une vérité sur laquelle peut se régler une conduite. MONTAIGNE lit SOLON pour en tirer une leçon. Sa lecture est une leçon dans les deux sens du terme. Elle est à la fois interprétation, saisie du sens d'une parole ; et découverte d'une règle qui est moins, en définitive, impératif technique, règle de l'habileté à bien juger de la vie d'autrui, que conseil de la prudence pour « s'avancer avec assurance en cette vie » — suivant l'expression d'un grand et bon lecteur de MONTAIGNE.

MONTAIGNE, donc, entreprend la lecture de la sentence grecque, parce qu'elle répond à une sienne préoccupation ; et pour en tirer leçon.

Comprendre pourquoi MONTAIGNE lit SOLON permet de comprendre comment il le lit.

1) MONTAIGNE ne se préoccupe point des exégèses ni des commentaires auxquels la sentence a déjà donné lieu. Il l'aborde directement, en elle-même et pour elle-même, sans tenir compte des efforts d'interprétation auxquels elle a déjà été soumise. Tout se passe ici comme si la tradition indiquait surtout que la sentence mérite d'être méditée. MONTAIGNE ne retient rien des réflexions qu'à déjà suscitées la sentence de SOLON. Il ne fait aucune allusion, par exemple, aux questions abordées par ARISTOTE. La tradition, il la recueille, mais à sa manière. Elle ne lui livre point le sens de la sentence ; et MONTAIGNE ne prend pas appui sur elle pour essayer de découvrir ce sens. La tradition lui indique simplement que la sentence de SOLON mérite attention, vaut la peine qu'on la médite, puisque de grands esprits s'y sont arrêtés. Elle renvoie donc MONTAIGNE à un tête-à-tête avec SOLON. Pour tenter une lecture de la sentence, MONTAIGNE s'en tiendra à ses propres ressources. Il ne fera appel qu'à son propre fonds — même si ce fonds doit, par ailleurs, aux Anciens.

D'emblée, donc, la lecture de MONTAIGNE écarte toute autorité, toute exégèse, et tout commentaire, pour s'en tenir à la parole même de SOLON. En deçà de toutes les interprétations, MONTAIGNE revient à la simple sentence de SOLON. MONTAIGNE aborde la sentence en toute simplicité ; en toute naïveté — cette naïveté qui, prétend-il, nous manque pour comprendre SOCRATE.

2) La sentence ne donne point ses raisons. Que de grands esprits l'aient tenue pour juste et fondée, c'est une présomption en faveur de sa justesse et de sa solidité : reste à savoir précisément pourquoi au juste ces grands esprits la tenaient pour vraie, sur quelles raisons ils se fondaient pour la considérer comme juste. Or, comment trouver ces raisons, sinon en mettant la sentence à l'épreuve ? C'est bien ce que va faire MONTAIGNE : lire la sentence, c'est rechercher si elle est juste ou non, c'est en éprouver la vérité, rechercher ce qui peut la confirmer ou l'infirmer. Dès le début du texte, avec une vivacité et une hâte étonnantes, MONTAIGNE, sans préparatif aucun, part à la recherche de ce qui peut confirmer la sentence. C'est d'emblée que cette recherche se fait. Il y a comme une précipitation de MONTAIGNE à rechercher les preuves.

Épreuve, cela se dit à l'époque de MONTAIGNE, et encore à l'époque de DESCARTES : « Essai ». Le titre, précisément, que MONTAIGNE donne à l'ensemble de ses écrits. Le mot, donc, sous la plume de MONTAIGNE, dit beaucoup — autant, par exemple, que le mot positif sous la plume de COMTE. Pour prendre les écrits de MONTAIGNE comme ils se donnent, comme leur titre les présente, il faut les prendre comme des épreuves, des épreuves sérieuses et méthodiquement conduites. Les *Essais* de MONTAIGNE ne sont pas des « essais » au sens moderne du terme, c'est-à-dire des opinions que l'on exprime sans trop de précision, sans même l'audace de les faire siennes. Les *Essais* de MONTAIGNE sont une recherche méthodique par mise à l'épreuve.

L'art de lire est complexe. On imagine quelle complexité il a pu prendre chez un homme qui, à l'âge de trente-huit ans, a consacré sa vie à cultiver sa raison dans une librairie. L'Essai XIX du Livre I montre avec éclat un aspect de cet art de lire. L'art de lire, c'est, entre autres choses, l'art de mettre à l'épreuve. MONTAIGNE « essaie » la sentence de SOLON. L'essayer, c'est chercher à savoir si elle tient à l'épreuve des faits. D'où les nombreux « exemples » pris par MONTAIGNE, de celui de Crésus à celui de « quelqu'un », mort « d'une fin si pompeuse » au temps de MONTAIGNE. Ces exemples ne sont pas de simples illustrations, comme la fable est illustration de la moralité. Ces exemples attestent, comme faits, la vérité de la sentence de SOLON. Ils font preuve, comme font preuve, à la barre, les témoignages. Ce sont des faits, qui attestent le bien-fondé de la maxime. La vérité constitue l'horizon de la lecture de SOLON par MONTAIGNE.

La sentence du sage grec retient l'attention de MONTAIGNE parce qu'elle correspond à un aspect de son inquiétude. MONTAIGNE, en conséquence, cherche si l'on peut s'y fier. C'est l'essai du texte.

3) Comment MONTAIGNE met-il la sentence à l'épreuve ? MONTAIGNE médite. La méditation est dialogue de l'esprit avec lui-même. C'est en soi et pour soi que MONTAIGNE met à l'épreuve la sentence de SOLON. Aussi ne trouve-t-on dans le texte aucune trace de polémique, rien qui rappelle l'avocat. Chercher la vérité et faire triompher une cause, cela fait deux.

Voici donc ce que nous avons vu : MONTAIGNE médite la sentence de SOLON en la mettant à l'épreuve des faits.

Il fallait préciser soigneusement ces points, pour saisir le mouvement et les articulations de la pensée de MONTAIGNE, mouvement qui est des plus étonnants. Rien que pour ce mouvement, l'essai XIX du Livre I est exemplaire.

Saisir ce mouvement étonnant, apercevoir à la fois l'extrême rigueur et l'extrême vie de la pensée de MONTAIGNE, telle est maintenant la tâche.

MONTAIGNE donne d'abord à la sentence sa plus grande splendeur. Il se la récite, il s'en imprègne. Il se la rappelle dans la présence intense que donne le dire poétique. MONTAIGNE marche à la sentence : mais d'abord à la sentence parée de l'éclat poétique que lui donne OVIDE.

Scilicet ultima semper
Expectanda dies hominis est...

Pour méditer, passer par la poésie et son éclat, c'est la voie — j'entends la voie positive — celle que suivra COMTE, qui saura reconnaître l'avance de « l'inspiration poétique » sur la « systématisation philosophique ».

La parole poétique donne au dire la présence qui l'offre à la pensée. MONTAIGNE, après ce préliminaire, prend d'abord la sentence dans son sens le plus obvie. Sans aucun effort d'interprétation, à la manière des enfants qui « savent le Conte du Roy Croesus », en se contentant d'expliciter « l'incertitude et variété <variabilité> des choses humaines », il se précipite sur les faits, comme pressé avant tout de mettre la sentence à l'épreuve. Et voici les faits, les « exemples » qui la confirment. D'abord empruntés à l'antiquité ; puis à l'époque contemporaine. Il ne reste plus qu'à conclure.

L'essai pourrait s'arrêter là : les faits n'attestent-ils pas le bien-fondé de la sentence ? Ici surgit le mouvement le plus libre, le plus franc, le plus intelligent, le plus généreux. Le mouvement du vrai lecteur. Combien de temps la plume de MONTAIGNE reste-t-elle suspendue après avoir rapporté le mot de Labérius ? Ou plutôt : combien de temps MONTAIGNE médite-t-il, en silence, après avoir dicté à son secrétaire les paroles de Labérius, et avant de reprendre : « Ainsi se peut prendre avec raison ce bon avis de Solon » ?

Le temps qu'il faut pour méditer, c'est-à-dire pour revenir sur ce qu'on a compris, pour se raviser, pour « regarder plus avant ». Le temps qu'il faut, d'abord, pour juger de ce qui vient d'être trouvé ; le temps qu'il faut pour juger sa pensée ; pour ne pas s'en satisfaire ; pour mesurer l'écart entre la sagesse de SOLON, sa grandeur, et la platitude de la première lecture ; pour trouver à la sentence un nouvel accès, pour apercevoir l'interprétation qui s'offre alors. Lorsque tout cela a été trouvé, MONTAIGNE peut remâcher la sentence, il peut continuer : « Mais d'autant que c'est un philosophe... »

L'essentiel du mouvement du texte tient donc au hiatus entre : « ...vivendum fecit » et : « Ainsi se peut prendre... », à la somme de pensées que représente le saut d'une conclusion

satisfaisante à une autre interprétation de la même sentence. Ici, mettons un peu les points sur les i, pour préciser trois aspects essentiels de ce mouvement exemplaire de pensée.

1. — La raison qui oblige MONTAIGNE à reprendre la tâche, à ruminer, est exprimée dans ces sept mots : « d'autant que c'est un philosophe ». J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une simple affaire d'intelligence. La sentence de SOLON nous a été transmise comme dire de philosophe. Il convient donc de la prendre comme telle. Ce n'est ni une quelconque admiration, ni une soumission à quelqu'autorité que ce soit qui pousse MONT AIGNE à reprendre sa tâche. C'est la simple considération, rigoureuse, nette et tranchante comme un rasoir, que SOLON était philosophe.

2. — L'effort d'interprétation est, chez MONTAIGNE, commandé par la volonté du vrai. Interpréter, cela veut dire ici : effort pour trouver le sens. MONTAIGNE interprète pour mettre à l'épreuve. L'effort d'interprétation est commandé par la volonté nette et délibérée, par la « ferme et constante résolution » de s'instruire. La recherche d'une leçon comme vérité servant de règle à la conduite commande la recherche d'une leçon comme interprétation. La recherche d'une règle philosophique de conduite commande la recherche d'une interprétation philosophique de la sentence de SOLON.

3. — La mise à l'épreuve du texte par MONTAIGNE est plus fondamentalement mise à l'épreuve par MONTAIGNE de sa propre clairvoyance, de sa propre perspicacité, de sa propre aptitude à découvrir le sens et la vérité d'un texte. L'effort d'interprétation, qui commence à « Mais d'autant que cest un philosophe... » est commandé par la mise à l'épreuve d'une première lecture. La lecture est une épreuve pour le lecteur. Méditer, « ruminer », ce n'est pas rabâcher : c'est bien revenir sur ses propres pensées, mais pour les juger ; c'est bien reprendre un effort, mais après avoir fait le point. MONTAIGNE lecteur s'éprouve lui-même. On voit par là qu'une lecture vaut ce que valent les exigences que le lecteur peut avoir vis-à-vis de lui-même. Car c'est le lecteur qui décide qu'il se contentera ou non de telle interprétation. La lecture, après tout, ne peut instruire que celui qui pense avoir encore quelque chose à apprendre. Le mouvement du texte de MONTAIGNE est exemplaire en ceci qu'il manifeste clairement que la lecture est commandée par les exigences que le lecteur a vis-à-vis de soi-même. Ces exigences sont telles, chez MONTAIGNE, qu'elles l'obligent à reprendre la lecture, à recommencer, alors même qu'une première lecture a montré la justesse de l'avis de SOLON. L'effort d'interprétation, de réinterprétation n'est pas suscité par un échec. Reprendre une tâche après un échec, tenter de suivre une autre voie lorsqu'on s'égare dans une impasse, cela n'a rien d'extraordinaire et témoigne de persévérance. Reprendre une tâche alors qu'on pourrait se contenter du résultat acquis, cela témoigne d'exigences supérieures.

MONTAIGNE lecteur interprète pour juger, et ne se départit jamais de son jugement. Par là la lecture est mise à l'épreuve du texte. Mais l'usage, le bon usage, du jugement est l'épreuve du lecteur ; le bon usage du jugement veut que l'on juge son jugement. La lecture donne la mesure des exigences du lecteur vis-à-vis de lui-même. A lecteur peu exigeant, la lecture plate et superficielle. « Essayer » le texte, c'est premièrement et essentiellement pour le lecteur « s'essayer » lui-même. Lire est un acte de liberté.

Ce point éclairci, reprenons le fil du texte. Une fois mise à l'épreuve la première lecture, et trouvé le principe de la nouvelle interprétation, la pensée de MONTAIGNE s'avance avec une rigueur parfaite. Sa marche est tracée au cordeau. Après l'interprétation elle-même (jusqu'à « de ma bouche ou du cœur »), l'épreuve de l'interprétation par les faits (« J'ay vu plusieurs... »). Il ne reste plus qu'à recueillir la leçon, ce que MONTAIGNE fait avec une sobriété remarquable : « Au jugement de la vie d'autrui..... ».

Alors, quelque chose a eu lieu : la sentence de SOLON a été lue.

Une fois de plus, mettons les points sur les i pour rappeler les articulations du texte.

A — Après un rappel poétique de la sentence (citation d'OVIDE)...

B — a) ...MONTAIGNE explicite la sentence en son sens le plus obvie (de : « les enfants scavent... » à: « tout divers »)

b) et la soumet à l'épreuve des faits (de : « Et pourtant Agesilaus... » à : « Et mille tels exemples »).

c) ce qui justifie une conclusion ferme (de : « Car il semble que... » à : « quam vivendum fuit »).

C'est la première lecture du texte.

C — a) MONTAIGNE, *en une seule phrase*, indique alors pourquoi il entreprend une interprétation de la sentence, et donne la substance de cette interprétation. Il justifie ensuite cette interprétation (de... « Mais d'autant que c'est un philosophe ». à : « ... ou du cœur »).

b) On peut dès lors mettre la sentence, philosophiquement entendue, à l'épreuve. (de : « J'ay veu plusieurs.» à: «... par sa course ».)

C'est la deuxième lecture du texte.

D — Il ne reste plus qu'à recueillir la leçon.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr